

## **SCEA Terres Citoyennes Albigeoises**



## **Rapport d'activités pour l'exercice 2025 et d'orientations pour l'exercice 2026**

## Préambule

La SCIC-SA Terres Citoyennes Albigeoises a contribué à créer une société filiale immatriculée le 27 octobre 2020 : la Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) à capital variable Terres Citoyennes Albigeoises.

La SCEA a pour objet d'assurer la jonction dans le temps entre la reprise d'une exploitation cédée et les installations pérennes de porteuses et porteurs de projet, en permettant à la fois :

- de garder la main sur l'exploitation de terres acquises par la SCIC ;
- d'obtenir des terres de propriétaires tiers en bail rural, et garder la main sur ces terres ;
- d'enclencher la conversion en agriculture biologique ;
- de disposer du temps nécessaire à l'aménagement des terres.

Elle permettra également :

- d'héberger contractuellement (avec un numéro SIRET) des éventuels porteurs et porteuses de projet en phase de test, avec un lieu test,
- d'obtenir certaines aides et subventions réservées aux sociétés d'exploitation agricole, et d'assurer la continuité des DPB (droit au paiement de base) de la PAC (Politique agricole commune).

## I. Activités de l'exercice 2025

### 1. Evolution du sociétariat et du capital

Au 31.12.2022, la composition du sociétariat et du capital était la suivante :

| Nom du collège                                                                                             | Nombre d'associés | Capital en € | % du capital |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------|--------------|
| 1. associé non exploitant, garant de l'activité de la société : SCIC Terres Citoyennes Albigeoises         | 1                 | 900 €        | 97,8 %       |
| 2. associé non exploitant, soutien de l'activité de la société : Association Terres Citoyennes Albigeoises | 1                 | 10 €         | 1,1 %        |
| 3. associés exploitants                                                                                    | 1                 | 10 €         | 1,1 %        |
| <b>Total</b>                                                                                               | <b>4</b>          | <b>920 €</b> | <b>100 %</b> |

Elle est restée inchangée en 2023 et en 2024.

En 2025, il y a eu un changement au niveau de l'associé exploitant : Sebastiaan HANOULLE a intégré la société et Marion FREBOURG l'a quitté..

### 2. Gouvernance et organisation interne

Par décision de l'assemblée des associés du 22 mars 2025, Sebastiaan HANOULLE a succédé à Marion FREBOURG en tant que gérant de la société.

L'organisation interne est définie par le règlement intérieur.

### 3. Cultures

La SCEA a pris 3,8 ha de terres agricoles en fermage, dont 3 ha dans la plaine de Lescure d'Albigeois : Un bail rural a été signé le 26 octobre 2020 avec M. et Mme Daudé, propriétaires de terres qui étaient précédemment exploitées par Patrice Guiraud, pour un démarrage du bail au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Elle a également pris en fermage les 15,2 ha de terres agricoles appartenant à la SCIC (c'est à dire l'ensemble des terres de la SCIC hormis celles louées à SebTan), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Pour la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation (saison 2020-2021), les terres ont été cultivées par 3 exploitants associés : Alexandre Cousin et Sylvain Picard, paysans boulangers en cours d'installation près de Gaillac, et Stéphanie Raymond, éleveuse de volailles à Lescure en cours de reconversion. Elles ont été cultivées pour partie en céréales, et pour partie en engrais verts, dans le cadre d'une démarche de conversion en agriculture biologique.

A l'issue de cette 1<sup>ère</sup> année, il a été décidé pour la saison suivante (2021-2022) de passer l'ensemble des terres en engrais verts. Il en a été de même pour la saison 2022-2023 et il en sera de même pour la saison 2023-2024.

Pour la saison 2024-2025, les terres qui n'avaient jamais été cultivées en céréales ont été cultivées en sorgho.

La conversion en bio a été engagée et la SCEA est répertoriée à l'annuaire de l'Agence Bio, avec Ecocert pour organisme certificateur.

### 4. Matériel agricole

Afin d'assurer la culture transitoire des terres, l'association, avec une avance de trésorerie de la SCIC et une subvention de 25000 € de la Région Occitanie via le budget participatif « économie circulaire », a fait l'acquisition fin 2020 d'un ensemble de matériel agricole (dont 2 tracteurs, des remorques, des semoirs, des outils de travail sur sol, un gyro-broyeur...). Il s'agissait du matériel de l'exploitation agricole dont la SCIC a racheté les terres (Patrice Guiraud). Il est adapté, dans un premier temps, à la conversion des terres en bio menée par la SCEA, et pourra bénéficier ensuite aux maraîchers destinés à s'installer sur les terres de la SCIC.

La propriété du matériel, avec la subvention obtenue, a été transférée en 2021 de l'association à la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises, de manière à ce qu'il puisse être géré et mis à disposition parallèlement aux terres, aménagements et installations.

Le matériel est loué de la SCIC à la SCEA, au prix de l'amortissement. La SCEA prend en charge son entretien, les éventuelles réparations, les consommables, le carburant, et l'assurance.

En 2022, la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises a investi dans l'acquisition d'un broyeur tracté à axe horizontal, et a pris en charge des grosses réparations sur les tracteurs et le gyrobroyeur.

En 2023, la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises a investi dans une nouvelle pompe à gasoil.

En 2025, la SCIC Terres Citoyennes Albigeoises a investi dans une herse rotative.

## 5. Bâtiment mutualisé et irrigation mutualisée

Le projet consiste à réhabiliter et étendre un bâtiment existant sur une des terres acquises par la SCIC en 2020, bénéficiant d'une desserte en eau potable et en électricité, en vue d'aboutir à un bâtiment d'environ 200m². L'objectif est de pouvoir abriter le matériel agricole destiné à l'exploitation des terres.

Le permis de construire a été obtenu le 4 juin 2021.

En 2021, les travaux réalisés ont été les suivants : démolition d'une partie du bâtiment pré-existant, nettoyage et évacuation de la végétation et des encombrants, réalisation d'une dalle béton dans la partie existante et des fondations de l'extension, reprises de maçonnerie dans la partie existante et réalisation de poteaux de consolidation.

En 2022, les travaux réalisés ont été les suivants : finalisation des reprises de maçonnerie avec la réalisation d'un chaînage au niveau de la partie préexistante, assemblage et mise en place de la charpente (bois), pose de la toiture (bac acier).

En 2023 : les façades en bardage bois (panneaux fixes et portes coulissantes) ont été réalisées à 50 % environ.

En 2024 : les aménagements préparatoires à la mise en place de l'irrigation ont été réalisés.

En 2025 : Les installations électriques ont été mises en service. Les installations d'irrigation, comprenant la mise en place de la pompe immergée, de la réserve tampon de 200m³, de la pompe de surface et du réseau, ont été réalisées et mises en service en 2025.

## 6. Gestion administrative et financière

Les principales activités en termes de gestion administrative et financière ont été les suivantes:

- Engagement et suivi de la conversion en bio avec certification assurée par ECOCERT
- Déclaration à la PAC
- Préparation des comptes et du rapport d'activités

## II. Situation financière

---

### › Cf. *comptes annuels de l'exercice 2025*

Avec la subvention d'équilibre de 3 120,94 € versée par la SCIC à la SCEA, le résultat ressort à zéro.

Il est considéré que le compte analytique de chacun des associés ressort à zéro.

Aucune affectation de résultat n'est donc à effectuer.

### **III. Perspectives 2026**

---

#### **1. Evolution du sociétariat et du capital**

Une partie des terres exploitées par la SCEA pourrait faire l'objet d'un projet de cultures partagées entre plusieurs maraîchers. Dans ce contexte, de nouveaux associés exploitants sont susceptibles de rejoindre la SCEA en 2026.

#### **2. Gouvernance et organisation interne**

Les objectifs pour 2026 sont de consolider l'organisation des activités mise en place, ce qui pourra conduire à modifier et compléter le règlement intérieur, concernant notamment la gestion du matériel.

#### **3. Cultures**

Les objectifs en 2026 sont de mener à bien le premier test de cultures légumières (pommes de terre) et d'assurer le bon développement et l'entretien des cultures d'engrais verts.

#### **4. Matériel agricole**

Les objectifs en 2026 sont de mettre en place un dispositif rigoureux de gestion et d'entretien, destiné par la suite à perdurer en cas d'intégration de plusieurs exploitant.e.s.

#### **5. Bâtiment et installations d'irrigation mutualisées**

En 2026, l'objectif est de poursuivre les aménagements du bâtiment, avec notamment la mise en place d'une chambre froide.

#### **6. Gestion administrative et financière**

Les objectifs pour 2026 sont de poursuivre la gestion de la certification et de la PAC, et de mettre en place un suivi administratif et comptable trimestriel.

En termes financier, l'objectif de 2026 sera de parvenir à un équilibre.